

ECURIE BAYARD

**A.S.B.L.
DINANT**



« BAYARD CONTACTS »
périodique trimestriel

3^{ème} TRIMESTRE 2017

EDITEUR RESPONSABLE :
NYSSSEN H., rue du Jauviat
48, B-5530 YVOIR



**SAMEDI 1 JUILLET
DIMANCHE 2 JUILLET 2017**

* * * * *

**23^{ème}
RALLYE-SPRINT
du ZONING d'
ACHENE**

SHOW SUR LE ZONING

<http://www.ecuriebayard.be>
E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 20.04.2017, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : Herman Nyssen.

23ème

**RALLYE-SPRINT DU
ZONING D'ACHENE**

Samedi 1 & Dimanche 2 juillet 2017

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2017/016NA03

Adresse des Vérifications Administratives :

CHAPITEAU BAYARD

Rue du Cercle de Tir - 5590 ACHENE (Zoning)

Tél (0478) 22.93.57 - (0491) 22.33.87

GPS 50°15'54.85"N 5°03'47.50"E

REMARQUES : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général
R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes / R.P.R.S. = Règlement Particulier Rallyes-Sprints

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

HISTO - DEMO

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ciney
Police Locale de Ciney
F.C. Chevetogne

<http://www.ecuriebayard.be>

E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

REGLEMENT PARTICULIER

Définition de la manifestation pour la Division HISTO – DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit** (Voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que **capote ou toit fermé** ou si elles sont munies d'un **arceau "6 points"** avec **barres longitudinales supérieures**, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux **véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé** et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'**arceau de sécurité** (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé**. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, **conseillé**.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIÈGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSÉS mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifiques

TIMING

MERCREDI 31 MAI 2017 : Parution du règlement et date de début des paiements et engagements.

MARDI 27 JUIN 2017

10 h 00 : Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros.

11 h 00 : Attribution des numéros.

JEUDI 29 JUIN 2017

10 h 00 : Affichage de la liste des engagés :

Au Kbaret, rue Constant Ambroise, 1,
B-5530 YVOIR

SAMEDI 1 JUILLET 2017

14 h 00 : Ouverture des vérifications administratives

CHAPITEAU BAYARD
Rue du Cercle de Tir, 5590 ACHENE (Zoning).
Tél. (0476) 53.08.55 - (0478) 22.93.57 - (0475) 40.44.94

14 h 00 : Distribution des road-books et début des reconnaissances.

16 h 00 : Ouverture des vérifications techniques (Art. 8) :

CHAPITEAU BAYARD
Rue du Cercle de Tir, 5590 ACHENE (Zoning).

18 h 00 : Fermeture des vérifications administratives.

19 h 30 : Fin des reconnaissances.

20 h 00 : Fermeture des vérifications techniques.

DIMANCHE 2 JUILLET 2017

- 06 h 45 :** Ouverture des vérifications administratives complémentaires : **CHAPITEAU BAYARD, Achêne.**
(NB : pas de reconnaissances le dimanche)
- 07 h 00 :** Ouverture des vérifications techniques : uniquement pour les équipages ayant reçu l'autorisation préalable de la Direction de Course) : **CHAPITEAU BAYARD, Achêne.**
- 07 h 30 :** Fermeture des vérifications techniques.
- 07 h 45 :** Fermeture des vérifications administratives.
- 08 h 15 :** Affichage de la liste des voitures qualifiées : **CHAPITEAU BAYARD, Achêne.**
- 08 h 45 :** Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1.
- 11 h 40 :** Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2.
- 14 h 30 :** Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3.
- 16 h 45 :** Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4.
- 17 h 33 :** Rentrée voiture n° 1 au parc fermé.
- + 30' :** Affichage officieux des résultats après rentrée de la dernière voiture.
- + 30' :** Affichage officiel des résultats.
- + 30' :** Proclamation des résultats et remise des prix.

DIRECTION DE COURSE

<u>Directeur de Course :</u>	Olivier METNIK	Lic. 0990
<u>Directeurs de Course Adjoints :</u>	Hugues HENROT Herman NYSSSEN Eric GARNIER André DEBARSY Jean-Marie GERARD Alain JOTTARD	Lic. 0835 Lic. 0003 Lic. 0907 Lic. 0924 Lic. 0836 Lic. 0975
<u>Secrétaire</u>	Serge REMY	Lic. 0803
<u>Secrétaires Adjoints :</u>	Magali SOREE Annie GOIS Marie-Claire TEISE Marie-Thérèse REMACLE Emilie DUVAL Chantal HENROT	
<u>Directeur de la Sécurité :</u>	Eric DIDION	Lic. 0961
<u>Directeurs Adjoints de la Sécurité :</u>	Marc DIDION Didier SADZOT Christian PRIGNON Florent VAN UYTVANCK	Lic. 0979 Lic. 0822 Lic. 0812 Lic. 0949
<u>Equipes de Sécurité :</u>	NEW SAMOURAI et BRXTT	
<u>Responsable ES :</u>	Herman NYSSSEN	Lic. 0003
<u>Chef de Sécurité :</u>	Christian CAREME (New SAMOURAI)	Lic. 20100
<u>Relations avec les Concurrents :</u>	Léon BLASUTIG	Lic. 0850
<u>Bureau des Calculs :</u>	Giovanni SGHERZI « Caillou » DIDION	
Responsable des Parcs	Fabrice BERTIN	
<u>Service d'Intervention Rapide :</u>	C.R.S.	
<u>Extra-Sportif :</u>	Abel ANTOINE Raymonde ANTOINE Didier SADZOT Monique DEWEZ Joël CHAMBERLAN	
<u>Responsables du Matériel :</u>	Eric GARNIER Jean-Marie GERARD	
<u>Relations Publiques :</u>	Bernard MARLAIRE	
<u>Responsables des Contrôles :</u>	Chantal HENROT Myriam MISSON Annie GOIS	
<u>Secours médicaux :</u>	- Médecin : - Equipe médicale : - Ambulances :	Docteur C.R.S. C.R.S. Param Services - Nombre : 2

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>	Michel ROQUET, Président.	Lic. 0951
	Luc BAETEN	Lic. 0860
	Michel ROQUET (JR), stagiaire	Lic. 0853
<u>Observateur :</u>	Steve JAUQUET	Lic. 0301
<u>Commissaires Techniques :</u>	Didier DERENNE, Président	Lic. 0881
	Bernard MENU	Lic. 0021
	Olivier MENU	Lic. 0718
	Daniel RIHOUX	Lic. 0813
	Guy LEJEUNE, stagiaire	Lic. 0728
	Isabelle LORENT, secrétaire	Lic. 0880
	DOCQ Josette, secrétaire	Lic. 0717
<u>Inspecteurs Sécurité :</u>	Steve JAUQUET	Lic. 0301

PERMANENCES

Avant l'épreuve :	NYSSSEN Herman , Secrétaire général, rue du Jauviat, 48, B-5530 Yvoir Tél. + Fax (082) 61.21.55 – (0478) 22.93.57 E-mail : h.nyssen@skynet.be
	DIDION Eric , Président, rue du Village, 8, B-5560 Finnevaux Tél. (0491) 22.33.87 E-mail : didion.eric@gmail.com
Pendant l'épreuve :	CHAPITEAU BAYARD , rue du Cercle de Tir, B-5590 ACHENE (Zoning) Tél. (0478) 22.93.57 - (0474) 40.44.94
Après l'épreuve :	NYSSSEN Herman , rue du Jauviat, 50, B-5530 Yvoir Tél. + Fax (082) 61.21.55 – GSM (0478) 22.93.57
INTERNET :	http://www.ecuriebayard.be ----- E-mail : ecurie.bayard@hotmail.com

TABLEAU D'AFFICHAGE

CHAPITEAU BAYARD, rue du Cercle de Tir, 5590 ACHENE (Zoning)
Tél. (0478) 22.93.57 - (0474) 40.44.94

ORGANISATION

Article 1 DEFINITION

Les **SAMEDI 1 JUILLET** et **DIMANCHE 2 JUILLET 2017**, l'épreuve dénommée « **23^{ème} RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE** », comptant pour le **Championnat de la Fédération Wallonie - Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg**, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Article 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement **en show** d'une longueur de 11.400 m. (tout asphalte), et sur 12.940 m. de liaison, à parcourir 4 fois, soit un total de 96.360 m., dont 46.800 m. de classement (50,13 %)

Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**).

Article 4 NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R
(Voir Art 9.2 du R.S.G. et Art. 4. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.1.1 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 20.06.2017 à 20.00 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

Article 5 ENGAGEMENTS - ATTRIBUTION DES NUMEROS

A) ENGAGEMENT (Important : voir Art. 9 du R.S.G.)

Les bulletins d'engagement lisiblement complétés, accompagnés de la fiche des « **Vérifications adéquates et du formulaire « Photocopies des licences »** », devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt le MERCREDI 31 MAI 2017, et, au plus tard, le MARDI 27 JUIN 2017, à 10h00, à l'adresse suivante :

ECURIE BAYARD, rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON – (0475) 39.63.49

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus de** joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

NB : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

IBAN BE45 0010 8398 3989 / BIC GEBABEBB (001-0839839-89) intitulé Dinant asbl Ecurie Bayard, rue du Jauviat, 48, 5530 Yvoir, avec la mention "RS ACHENE 2017, équipage /", avant le mardi 27 juin 2017, à 10 h.
(Attention aux délais bancaires).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **145 €** Pour les Divisions 1/2/3, PH Classic et PH S/R.
- **180 €** pour la Division 4.
- **95 €** pour la Division Histo-Démo.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2017 :

Dans le cas de **1 membre de l'équipage**, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **132,50 €**.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **167,50 €**.

Dans le cas de **2 membres de l'équipage**, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à **120 €**.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à **155 €**.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve et au maximum 1 heure avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17h00, le samedi 1 JUILLET 2017, moyennant le paiement d'une majoration de 25 (pour les Divisions 1/2/3/PH/SR) et 35 € (pour la Division 4) - (voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b).

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 5 du R.P.R.S.)

L'attribution des numéros aura lieu le mardi 27 juin, à 11h00. Tél. (0478) 22.93.57.

Les numéros en Divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic, de **251 à 299** ; en **Division Histo-Démo, à partir de 300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions PH Classic et PH SR peuvent être mélangés, dans l'ordre des départs, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Article 6 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'Assistance : rue du Parc Industriel à 5300 Achêne.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI, à la Station TOTAL, avenue d'Huart, à 5590 Fays-Achêne.

Article 7 RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue librement que le SAMEDI 1 JUILLET 2017 entre 14h00 et 19h30.

[Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.](#)

Lors des reconnaissances, LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Article 8 PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé dans les anciens ETS PIRLOT, emplacement 4b, rue du Cercle de Tir sur le Zoning de 5590 Achêne.

Important : ce Parc fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve.

Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce parc sera librement accessible aux concurrents le DIMANCHE 1 JUILLET 2017, à partir de 07h30.

Article 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **SAMEDI 1 JUILLET 2017** entre 14h00 et 18h00 et le **DIMANCHE 2 JUILLET 2017**, entre 06h45 et 07h45, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille. (NB : pas de reconnaissances autorisées le dimanche matin).

Elles se dérouleront près du CHAPITEAU BAYARD rue du Cercle de Tir, à Achêne (Zoning).

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences "sportives" ASAF ou VAS
- Licence nationale si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation ») seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du R.S.G.).

RAPPEL : Le coéquipier ([obligatoirement le même durant tout le meeting](#)) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, **DOIT** avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

[Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestaion.](#)

Article 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES (durée des V.T. – voir Art. 13 du C.C.C.T.)

Elles auront lieu le **SAMEDI 1 JUILLET 2017**, entre 16h00 et 20h00 et le **DIMANCHE 2 JUILLET 2017**, entre 07h00 et 07h30, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui auront reçu l'autorisation de la Direction de Course **Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.**

Les voitures de la catégorie Histo-Démo auront un couloir réservé pour le contrôle technique entre 14h00 et 14h30, et ce uniquement le samedi 2 juillet 2017.

Elles se situeront dans les anciens ETS PIRLOT, emplacement 3b, rue du Cercle de Tir, sur le Zoning d'Achêne.

Lieu des éventuelles V.T. finales : dans le Parc Fermé, aux anciens ETS PIRLOT.

Article 11 DEVOIRS DE CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un concurrent occasionne des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Article 12 OBLIGATION EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition routière, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.
(Voir Art 2.6 du Règlement Technique Général).

Emplacement des Vérifications Techniques après abandon ou sortie de route : entrée du Parc fermé, aux anciens Ets PIRLOT, emplacement 4b, sur le zoning de 5590 Achêne.

Article 13 PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu dans l'ordre décrit ci-dessous, suivant le timing suivant : le dimanche 3 JUILLET 2017, 30 minutes après l'officialisation des résultats, sous le CHAPITEAU BAYARD, rue du Cercle de Tir, à 5590 Achêne (Zoning).

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 3 premiers de la Division PH Classic (3 classes confondues) (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Article 14 DIVERS

- a) Chaque équipage recevra un road-book d'assistance.
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste des engagés seront en vente aux entrées.
- c) Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.
- d) Logements possibles : - www.dinant-tourisme.be
- www.ciney.be/tourisme

Article 15 LITIGES

Voir les dernières Prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF 2014 sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

- Monsieur Christophe DEMARCHE, lic. 0998, Administrateur de la CSAP NAMUR, en date du 31 Mai 2017.
 - Monsieur Steve JAUQUET, lic. 0301, Responsable de la Commission " Rallye-Sprint ASAF ", en date du 1 Juin 2017, sous réserve de recevoir la licence d'homologation.
-

RALLYE-SPRINT D'ACHENE

1 JUILLET & 2 JUILLET 2017

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT ET LUXEMBOURG

Le présent bulletin d'engagement, complété lisiblement et accompagné de la feuille des Vérifications Techniques, doit être envoyé pour le 27 juin 2017, à 10h00, à l'adresse suivante (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) :

Ecurie Bayard asbl, rue de Meursault, 22, à 5590 LEIGNON

N°

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

Engagement reçu le/...../ 2017	Payment reçu le/...../ 2017	de	DIVISION	CLASSE	Ordre d'inscription
---	--------------------------------------	-------------	----------	--------	---------------------

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme :/ « » Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme :/ « » Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N° Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Division	Division 1	Classe 1	Classe 2	Classe 3	
			Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A4 (+ de 1400 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 à 3000 cc)	
Classe	Division 2	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
			Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 cc)
		Division 3	Classe 8	Classe 9	Classe 10	Classe 11
			Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 cc)
		Division 4	Classe 12	Classe 13	Classe 14	Classe 15
	Min. A3 (0 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 cc)	Min. A3 (=Div.1 + de/3000cc, ou Div 2 + de) 2500/300 cc - (pneus de tourisme)		
	Division PH Classic	Classe 16	Classe 17	Classe 18		
	Min. A4 (0 à 1600 cc)	Min. A4 (+ de 1400 à 2000 cc)	Min. A4 (+ de 2000 cc)			
	Division PH / SR	Toutes cylindrées Min. A3 (toutes cylindrées)				

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature :

"Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

23^{ème} RALLYE-SPRINT DE ACHENE
1 JUILLET & 2 JUILLET 2017

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
...../ « »							
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
...../ « »							
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC
N° immatriculation / Plaque		N° de châssis		
.....			
Compagnie d'assurance :		Police n° :		
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies		
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques		
Eclairage		Fixations des roues		
Documents de bord		Fonctionnement des freins		
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage		
Canalisation d'essence		Conformité de classe		
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division		
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)		
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF		
Batterie		Divers :		
Extincteur		* Passeport ASAF PH N°		
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>		
Casque / Hans		NON CONFORME <input type="checkbox"/>		
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u>		
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :		
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:		
Ornement extérieur		Visa des vérifications		
Echappement		administratives :		
Protections des tuyauteries				

* Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

23^{ème} RALLYE-SPRINT D'ACHENE 1 JUILLET & 2 JUILLET 2017

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

PALMARES

(CASES RESERVEES A L'ORGANISATION)

MARQUE et TYPE DU VEHICULE

NUMERO ATTRIBUE

CLASSE	DIVISION

PILOTE

(Nom)

(Prénom)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COPILOTE

(Nom)

(Prénom)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**23^{ème} RALLYE-SPRINT DE ACHENE
1 & 2 JUILLET 2017**

N°:.....

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

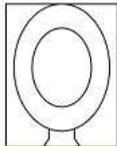
Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

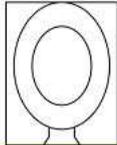
Pilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE	
Prov 0000	Type Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) : Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE	
Prov 0000	Type Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) : Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".
Nous vous souhaitons un agréable week-end

